cum [1], La Fère, et tous les villages que le roi très-chrétien Clovis donna à la très-sainte vierge de Jésus-Christ Geneviève, pour fournir aux frais des voyages qu'elle avait coutume de faire pour visiter l'église de Rheims, et qu'ensuite elle a légués aux clercs qui y servent le Seigneur, resteront affectés au même emploi, et je confirme sa donation; avec cette condition que *Crusciniacum* fournira aux obsèques de mon premier successeur, et à la réparation de la couverture de l'église principale, et que La Fère demeurera à l'évêque mon premier successeur, et sera à perpétuité affecté à l'entretien de l'église où reposera mon corps. Le village d'Épernay, que j'ai acheté d'Euloge cinq mille livres d'argent, est ta propriété, ma très-sainte héritière, et mes autres héritiers n'y ont aucun droit, car c'est avec ton argent que j'ai payé, et c'est aussi en ton nom que j'ai obtenu grâce pour Euloge, accusé de lèse-majesté et réduit à l'impossibilité de se disculper, et que j'ai empêché qu'il ne fût mis à mort et ses biens vendus. En conséquence je te lègue Épernay à perpétuité, en dédommagement des sommes tirées de ton trésor, et pour le traitement de ton évêque.

« Je te confirme aussi à perpétuité la propriété de Douzy, ainsi que l'a voulu Chlodoald, ce jeune prince d'un si noble caractère. Enfin, ma sainte héritière, tous les villages qui m'ont été donnés en propre par le roi Clovis, de glorieuse mémoire, quand il était encore païen et ignorait le vrai Dieu, avant que je l'eusse tenu sur les fonts de baptême, je les ai donnés depuis longtemps aux lieux les plus pauvres, afin que ce prince,

[1] Inconnu.